
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 juin 2021
CONVOCAATION DU 11 juin 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme BUIS Laurence, M. RAGOT Lionel et Mme CANESTRARO Jocelyne conseillers.

Absente représentée : M. BOURNONVILLE Gérald (représenté par Mme. HARDY), M. STANIA Éric (représenté par Mme. BUIS)

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 25 mai 2021,
- * Charte DPU,
- * Rénovation énergétique de la mairie choix du scénario,
- * Honoraires architectes,
- * Indemnités de fonctions au 3^{ème} Adjoint,
- * Devis feu d'artifice,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal en date du 25 mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2021-27. Charte Droit de Prémption Urbain

Dans le cadre du PLUj, suite à la délibération 38-2021 votée au conseil communautaire, autorisant le président de la CCVPO à signer avec les communes la charte validée par délibération 39-2021, en date du 26 mai 2021.

Monsieur le maire fait lecture de la charte au conseil municipal et demande l'autorisation de la signer.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de reporter la délibération au prochain conseil

2021-28. Rénovation énergétique de la mairie choix du scénario

Le maire expose le projet qui repose sur la rénovation énergétique du bâtiment accueillant la mairie, l'école et un logement.

Le bâtiment est équipé d'une chaudière à fioul vétuste de plus de quarante ans, consommant énormément, l'isolation des murs, plafonds, planchers et menuiseries est inexistante.

Après signature d'une convention, le SDEY nous a réalisé un audit énergétique des préconisations et 4 différents scénarios.

Le scénario 3 semble le plus approprié, les travaux comprendront le changement de la vieille chaudière à fioul par une chaudière à granulés, l'isolation des murs par l'intérieur des combles perdus et des planchers bas sur locaux non chauffés avec utilisation de matériaux biosourcés, la mise en place d'un éclairage à LED, d'une VMC double flux et le remplacement des menuiseries extérieures.

Le coût total du projet estimé avec le scénario 3 :
358 300€ + maîtrise d'œuvre 35 800€ = 394 100€ HT

Les demandes de subventions estimées par le scénario 3 :

➤ DETR	18.2%
➤ EFFILOGIS	28.1%
➤ SDEY	17.5%
➤ Aides Energie Renouvelables	<u>16.2%</u>
	80.0%

Une demande de subvention peut être demandé dans le cadre du plan de relance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le scénario 3.
- ✓ Rappel que les crédits sont prévus au budget.
- ✓ Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions

2021-29. **Honoraires architectes**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre présenté par Monsieur BAZEROLLES Benoît de ATRIA ARCHITECTES 37, rue Gérot 89000 Auxerre, pour la rénovation énergétique de la mairie. Le taux de rémunération sera de 11% du montant HT des travaux avec un forfait provisoire évalué à 358 300€ HT, soit 39 413€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 1 voix contre :

- D'accepte la proposition du maître d'œuvre Monsieur BAZEROLLES Benoît de ATRIA ARCHITECTES 37, rue Gérot 89000 Auxerre, pour la rénovation de la mairie, soit 11% du montant des travaux HT

- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires

*** Délégation de pouvoir du Maire au 3ème adjoint**

Par arrêté du Maire, délégation de fonction est donnée :

A M. GOURREAU Fabrice 3^{ème} adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions **bâtiment**.

2021-30. **Indemnités de fonctions au 3ème Adjoint**

Vu les élections municipales du 25 mai 2020

Vu l'élection d'un nouveau 3^{ème} adjoint le 25 mai 2021

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24 ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints ;

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec effet au 1^{er} juin 2021 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint :

ARTICLE 1

3^o adjoint GOURREAU Fabrice : 9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1027 ; 10 voix pour et 1 voix contre.

ARTICLE 2

L'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

ARTICLE 4

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2021-31. **Devis feu d'artifice**

Monsieur le maire expose le devis de l'entreprise SOIRS DE FETES de Bondoufle pour le feu d'artifice, d'un montant de 2 700€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise SOIRS DE FETES d'un montant de 2 700€ TTC.
- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires

*** Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.